

2R AVENTURE

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 20.000 €

Siège social : 30, rue Descartes – 59000 LILLE

RCS LILLE METROPOLE : 510 974 710

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE **UNIQUE EN DATE DU 31 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Et le 31 décembre à 18H

Au siège social 30, rue Descartes – 59000 LILLE,

Madame Noémie ROGEAU demeurant 30, rue Descartes – 59000 LILLE,

Propriétaire de la totalité des 200 parts sociales de valeur nominale de 100 € chacune, émises par la société 2R AVENTURE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000 €,

Associée unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2025, la Société PH.D, propriétaire de 25 parts sociales de 100 € chacune, a cédé à Madame Noémie ROGEAU l'intégralité de ses parts, soit VINGT-CINQ (25) parts sociales.

A la suite des différentes cessions de parts, l'associée unique décide la modification corrélative des statuts.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de La décision précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Le capital de la société est réparti ainsi qu'il suit :

- Mme Noémie ROGEAU 200 parts sociales 200 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 200 parts sociales ».

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'unique associée.

Mme Noémie ROGEAU
Unique associée et gérante

